
Guide du retour à l'école pour les familles

Présentation de l'école :

Nom de l'école : Ecole élémentaire LANVEUR

Nom de la directrice : Madame Silvain

Adresse : Rue Roland Garros 56100 Lorient

Circonscription : Lorient centre

Contact :

Téléphone : 02 97 83 53 67

Mail : ec.0561721s@ac-rennes.fr

Présentation du guide

Ce guide est un outil de communication partagé pour la communauté éducative. Il permet d'explicitier l'organisation du déconfinement progressif à partir du jeudi 14 mai de manière adaptée à chaque contexte d'école. C'est un outil d'organisation pédagogique, matérielle et sanitaire. Il est élaboré en équipe et en concertation avec la Mairie, communiqué à chaque famille, et affiché à l'entrée de l'école.

Sommaire

- I- Conditions d'accueil
- II- Règles sanitaires
- III- Organisation pédagogique à l'école
- IV- Continuité pédagogique à distance
- V- Accueil des enfants des publics prioritaires
- VI- Périscolaire et Restauration

I- Conditions d'accueil

1- Horaires :

Les horaires de l'école restent inchangés.

2- Arrivée dans l'école :

Le portail d'entrée sera ouvert à partir de 8h35 et 13h50.

Aucun parent ne pourra rentrer dans l'école. Il faudra respecter les distances entre les personnes. Chaque enfant entrera seul dans la cour.

L'enfant ira se laver les mains puis sera orienté vers sa classe.

3- Sortie des classes :

Chaque enfant sortira seul de l'école et sera repris sous la responsabilité d'un parent.

4- Circulation dans l'enceinte de l'école :

Un fléchage au sol indiquera le sens de circulation. Tout déplacement des élèves et des personnels dans l'enceinte de l'école doit se faire en suivant strictement les consignes affichées ou le balisage au sol.

5- Accueil dans les classes :

Les groupes seront constitués d'un maximum de 15 élèves. En fonction des effectifs, les groupes pourront être accueillis en alternance. Les élèves seront assis à une place attitrée, à plus d'un mètre les uns des autres.

6- Gestion du matériel scolaire :

Chaque élève doit avoir son matériel personnel et le garder (trousse, crayon, etc...). Il n'y aura **pas de prêt de matériel**.

II-Règles sanitaires

Les modalités d'accueil s'inscrivent dans le respect du protocole sanitaire national. Les parents s'engagent à ne pas mettre leur enfant à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19.

1- Gestes barrière :

L'application stricte des gestes barrière est obligatoire pour toutes les personnes dans l'enceinte de l'école et aux abords de l'école.

Les élèves doivent respecter ces gestes barrière qui seront rappelés régulièrement:

- se laver les mains régulièrement suivant un protocole rigoureux.
- éviter de toucher les poignées de portes (qui restent ouvertes autant que possible).
- ne pas se toucher entre eux, ni se donner du matériel de main à main.
- éviter également de se toucher le visage ou de porter des objets à leur bouche.

2- Gel hydro alcoolique :

Le personnel de l'école est en attente de gel hydro alcoolique. Le gel hydro alcoolique n'est pas conseillé pour les enfants de moins de 10 ans.

3- **Equipement des élèves :**

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les élèves du primaire mais autorisé s'il est en mesure de le porter sans risque de mésusage.

4- **Aération des classes :**

Les classes seront régulièrement aérées.

5- **Temps de récréation :**

Les enfants n'auront pas le droit de se passer des ballons ou d'avoir des contacts physiques. Nous avons bien conscience que leurs possibilités seront limitées et nous essaierons d'envisager avec eux des alternatives.

III- Organisation pédagogique à l'école

Les élèves accueillis à l'école sont sous la responsabilité de l'équipe enseignante. Les apprentissages peuvent être conduits par un autre enseignant que l'enseignant titulaire de la classe. Plusieurs niveaux de classe peuvent être regroupés, à concurrence de 15 élèves au maximum par classe et par jour.

IV- Continuité pédagogique à distance

Selon les directives ministérielles, la continuité pédagogique est assurée en français et mathématiques en classe et à distance.

La disponibilité des enseignants sera plus limitée que durant le confinement puisqu'ils auront à assurer l'enseignement présentiel pour les élèves de retour à l'école. Cette continuité pédagogique à distance ne sera pas obligatoirement assurée par l'enseignant de votre enfant. A défaut, les parents sont invités à consulter le site du CNED.

V- ACCUEIL DES ENFANTS DES PUBLICS PRIORITAIRES

Les enfants des personnels figurant sur la liste « publics prioritaires » peuvent être accueillis tous les jours à l'école selon les besoins des familles.

S'ils font partie des classes scolarisées : ils seront en classe avec leur enseignant (CP et CM2).

S'ils ne font pas encore partie des classes scolarisées : ils peuvent être accueillis tous les jours selon les besoins des familles, en accueil simple.

VI Périscolaire et restauration

La collectivité met en place un service de restauration dans les locaux de cantine en respectant le protocole sanitaire ou dans la classe. Les repas sont simplifiés (**repas froids**).

L'accueil périscolaire fonctionne normalement.